

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF : FRAIS DE JUSTICE POUR LES PROCEDURES
DISCIPLINAIRE**

DELIBERATION N° 49
DATE : VENDREDI 7 JUILLET 2023

RAPPORTEUR :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

L'article 30-1 du décret du 18 septembre 1989 prévoit que les fonctions du Président du Conseil de discipline sont rémunérées à la vacation, selon des taux fixés par arrêté du Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le Ministre de l'économie, des finances et de la relance, le Garde des sceaux, Ministre de la justice, le Ministre de la transformation et de la fonction publique, le Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics. Cette rémunération est à la charge de la collectivité dont relève le fonctionnaire concerné.

L'arrêté ministériel du 28 avril 2022 modifie l'arrêté ministériel du 2 décembre 1996 et fixe le montant des vacations allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les Conseils de discipline de la Fonction Publique Territoriale.

DUREE DE LA SEANCE	MONTANT DE LA VACATION
Séance du Conseil de discipline d'une durée inférieure ou égale à 3 heures	74.91 €
Séance du Conseil de discipline d'une durée supérieure à 3 heures et inférieure à 7 heures	108.20 €
Séance du Conseil de discipline correspondant à une journée de 7 heures	208.09€

Il est proposé au conseil d'administration de :

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-265906503-20230707-D_2023_07_49-DE

- Rémunérer sous la forme de vacation, les magistrats désignés pour présider les Conseils de discipline,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette dépense,
- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 7/07/2023
Le Maire-Président du CCAS


Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Vendredi 7 juillet 2023 – 17h00

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 09

Monsieur Dominique BAERT, Président
Monsieur Benjamin CAILLIÉRET, Vice-Président
Mesdames Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Sarah NEYRINCK,
Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Monsieur Claude LECLUSE, Pascal LUCAS,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Christophe RICCI

Absence excusée sans pouvoir : 03

Mesdames Laura DELPLANQUE, Arlette ROUSSEL
Monsieur Veysal KIRAZ

Absence :

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président